Département de l'Hérault
Commune de Nizas

# Plan Local d'Urbanisme

## VERSION APPROUVEE LE 10/09/2026

| ECHELLE | |
|---|---|
| 1:1 500 | Plan de zonage - centre |

ALTEREO
Parc d'Activités Point Rencontre
2 Av. Madeleine Bonnaud - 13770 Venelles
Tél : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78

Délimitation des zones
UA : zone urbaine à caractère central
UB : zone urbaine à moyenne densité
UE : zone urbaine pour l'équipement public
1AU : zone à urbaniser de Beaulac
AUa : zone à urbaniser du Boulodrome
A : zone aux dispositions particulières du fait de son potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Aj : zone d'intérêt pour le développement de jardins partagés
Ap : zone à protéger du fait de son potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
N : zone aux dispositions particulières du fait de la qualité des sites, des milieux naturels et de paysages
Npv : zones dédiées à la production d'énergies renouvelables

Secteurs d'OAP
Périmètre de protection de captage d'eau potable
Espace Boisé Classé
Emplacement Réservé
Elément du patrimoine à protéger
Bâtiment autorisé à changer de destination (L151-11)

**Eléments protégés pour des motifs écologiques (L151-23 code de l'urbanisme)**

Arbre remarquable
Haie ou alignement d'arbres remarquables
Espace vert protégé
Zones humides

**Elémments protégés pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 code de l'urbanisme)**

Secteur à protéger
Bati à protéger

**Autre protection patrimoniale**

Château comportant des éléments protégés au titre des monuments historiques
Périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques (servitude d'utilité publique)

**CADASTRE**

Bâti dur
Bâti léger
Parcelles

Rédacteur : Mathieu CASTAINGS
Vérificateur : Adèle CHAIZE-RIONDET
Approbateur : Benjamin PESQUIER

altereo

0 100 200 m